

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

Dévoilement du plan de reconfiguration du réseau des appareils de loterie vidéo

Québec, le 22 décembre 2016. – Le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, rend public le [plan d'action de Loto-Québec](#), annoncé au courant de l'automne, visant à resserrer l'encadrement des appareils de loterie vidéo (ALV) sur le territoire québécois et à en diminuer le nombre. « Notre gouvernement est déterminé à avoir une offre de jeu responsable, à lutter contre le jeu pathologique et à empêcher l'éclosion de sites de jeux illégaux », a affirmé le ministre responsable de Loto-Québec.

Au terme du plan, qui se déploiera sur 24 mois, il restera moins de 10 000 ALV dans le réseau des bars de la province. Les appareils seront retirés prioritairement dans les secteurs ayant une problématique de forte concentration d'appareils, qui coïncide généralement avec les secteurs où résident des personnes ayant un revenu plus faible.

Le plan d'action de Loto-Québec s'articule autour de trois axes d'intervention. Dans un premier temps, Loto-Québec resserrera immédiatement l'application de son Code de commercialisation responsable pour tous les bars du Québec. Cela se traduira notamment par une augmentation du nombre de visites non annoncées dans les établissements ainsi qu'un durcissement des sanctions découlant des manquements observés. De plus, les guichets automatiques chez les détaillants feront l'objet de nouvelles mesures. À cet effet, Loto-Québec est déjà à pied d'œuvre depuis novembre pour valider l'emplacement des guichets dans l'ensemble du réseau.

En parallèle, Loto-Québec enclenchera une reconfiguration du réseau des ALV pour faire en sorte que l'ensemble des secteurs respecte les deux principaux critères socioéconomiques d'octroi (un maximum de 2 établissements par 5 000 habitants et un maximum de 2 ALV par 1 000 habitants). Une attention particulière sera toutefois accordée aux secteurs éloignés ou limitrophes, notamment afin d'éviter que des zones soient complètement vidées d'ALV et laissent place à l'éclosion de sites de jeux illégaux. Cette démarche s'étalera sur deux ans étant donné les délais de préavis nécessaires aux retraits obligatoires.

Dans un deuxième temps, Loto-Québec réorientera la disposition de ses appareils du réseau des bars vers des établissements favorisant la socialisation et le divertissement de groupe, comme le billard, les quilles ou la réalité virtuelle. De plus, les critères socioéconomiques qui étaient en vigueur depuis 2011 feront l'objet d'un examen plus approfondi. Également, Loto-Québec implantera de nouvelles initiatives en matière de jeu responsable.

– 30 –

Renseignements : Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél : 418 643-5270